Micro-gîte PMR de la Ferme Château de Dourbes

Hébergement - Gîtes Rue Auxiliaire, 4 5670 Dourbes Belgique

Contact: Marie Jottrand Tél: +32 (0) 2 347 57 35



Porche d'entrée de la propriété

Entrée

1. Stationnement

- · Le parking privatif est extérieur.
- Le parking de l'établissement comprend moins de 5 emplacements.
- Le parking privatif comprend 1 emplacement(s) réservé(s) pour les personnes handicapées.
- L'établissement ne possède pas de parking privatif mais se trouve à proximité des emplacements de stationnement réservés sur le parking privatif.
- Remarque(s): Emplacement PMR à côté de la porte d'entrée du gîte.



Stationnement PMR situé à côté de l'entrée du micro-gîte



Stationnement



Entrée du micro-gîte PMR

Emplacement(s) réservé(s)

- Le revêtement de sol de et à proximité immédiate des emplacements réservés est non meuble (ex: dalles, asphalte, graviers stabilisés ...), glissant (pavés, pierre bleue, ...).
- Les emplacements réservés présentent un dévers et ou une pente de plus de 2%.
- Les emplacements réservés ont une superficie au sol de 600x800 cm.
- Le chemin permettant de relier les emplacements réservés à l'entrée est sans obstacle à la roue et au pied.
- La largeur du chemin reliant les emplacements PMR à l'entrée du bâtiment est de 147 cm.
- La circulation entre les emplacements réservés et l'entrée PMR est facilitée par: des lignes guides naturelles, des contrastes par rapport à l'environnement immédiat.
- Remarque(s): Emplacement pmr sur un revêtement en pavés bombés..



Emplacement(s) réservé(s)

2. Voie d'accès

- Le bâtiment est identifiable depuis la voirie par uniquement son numéro postal.
- L'entrée PMR n'est pas identifiable depuis la voirie.
- Le revêtement de sol de la voie d'accès est non meuble (ex: dalles, asphalte, graviers stabilisés ...), non glissant.
- Le trottoir devant l'entrée de l'établissement permet un accès de plain-pied juste devant la porte d'entrée (trottoir rabaissé).
- La largeur de la voie d'accès est de 147 cm.
- Le trottoir situé devant la porte d'entrée est sans obstacle à la roue et au pied.
- L'éclairage présent sur la voie d'accès est suffisant et continu.
- Il n'y a pas d'éclairage par le sol.
- La voie d'accès est pourvue de lignes guides naturelles (rigole centrale dans les piétonniers, bordure du chemin).
- Les lignes guides ne sont pas entravées par des annonces publicitaires ou d'autres encombrements.
- Remarque(s): Voie d'accès en dalles de pierre bleue parfaitement plan et sans obstacle à la roue et au pied.



3. Rampe

- La rampe ne présente aucun ressaut à sa base ou à son extrémité.
- La rampe présente une largeur de 147 cm.
- Le palier libre de tout obstacle en bas de la rampe est de 147x150 cm.
- Comme la rampe est composée de plusieurs pentes, la plus longue distance entre deux palliers est de 6,20 m.
- En cas de rampe présentant plusieurs pentes, le palier intermédiaire le plus petit est de 150x150 cm.
- Le palier libre de tout obstacle en haut de la rampe est de 147x150 cm.
- La rampe à une longueur totale de 620 cm.
- La rampe a une inclinaison de 2.9%.
- La rampe est équipée par une bordure de sécurisation du côté du vide, un revêtement de sol présentant un contraste visuel par rapport à l'environnement immédiat.
- Remarque(s): Rampe située entre le caniveau en demi-lune et l'entrée du gîte PMR

4. Porte d'entrée

- La porte est battante avec une résistance < à 5kgf.
- Il y a 0 marche(s) à franchir.
- La marche la plus haute à franchir est de 0 cm.
- La largeur de passage libre est de 100 cm.
- La hauteur de passage libre est de 210 cm.
- Devant la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 147x150 cm.
- Derrière la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 150x150 cm.
- La porte est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.
- La porte d'entrée n'est pas identifiée par des plots au sol en relief ou des dalles d'éveil à la vigilance.
- La hauteur de la poignée est à 100 cm du sol.
- · La poignée est facile à manipuler
- Côté extérieur, la poignée est placée à 18 cm d'un angle rentrant.
- Côté intérieur, la poignée est placée à 48 cm d'un angle rentrant.







Circulation intérieure

1. Couloir

- La circulation dans le couloir est de plain pied.
- Le revêtement de sol est non meuble (ex: dalles, carrelage, revêtement stabilisé ...), non glissant, non éblouissant.
- Le couloir présente un libre passage de 125 cm.
- En cas de rétrécissement ponctuel, les personnes sont amenées à passer par un passage réduit à 125 cm.
- Dans les zones de virage ou tournant, la largeur du couloir est de 150 cm.
- Dans le couloir et aux changements de direction, il y a au moins une aire de rotation.
- La circulation dans le couloir est facilitée par des lignes guides artificielles en relief, des lignes guides artificielles de couleur.
- · L'éclairage est suffisant et continu
- La hauteur la plus basse de libre passage dans les cheminements utiles est de 240 cm.
- Il n'y a pas d'éclairage par le sol.

2. Zone d'attente

- Des sièges sont mis à disposition à proximité immédiate de cet espace.
- Des sièges sont présents dans la pièce et permettent de continuer son activité tout en étant assis.



Couloir



Zone d'attente

Fonction principale

1. Chambre adaptée

- Il y a au moins une chambre adaptée.
- Dans la chambre, il y a au moins une aire de rotation.
- La circulation dans la chambre est de plain-pied.
- Le revêtement de sol est non meuble (ex: dalles, carrelage, revêtement stabilisé ...), non glissant.
- Autour du mobilier, il y a un cheminement de 135 cm.
- La plus grande aire de transfert disponible d'un côté du lit est de 150x150.
- Le lit se trouve, matelas inclus, à une hauteur de 55 cm. L'interrupteur est à 98 cm du sol
- Les fenêtres sont équipées d'un dispositif permettant d'occulter la lumière.
- Il y a un réseau WIFI haut débit pour les clients.
- Du personnel est disponible pour aller montrer à la personne sa chambre et son contenu.
- La hauteur la plus basse du passage libre sous plafond dans l'utilisation logique de la chambre est de 240 cm.



Chambre PMR

2. Douche adaptée

- Il y a une salle de douche adaptée.
- Le bac de douche présent est de plain-pied.
- La douche est équipée d'un siège de douche.
- L'assise du siège de douche est rigide.
- Il y a une barre d'appui rabattable du côté du vide et fixe du côté du mur..
- Les barres d'appui sont installées de façon à permettre un usage confortable.
- Une aire de rotation de 180x210 cm est présente dans la pièce.
- Le bac de douche présente une superficie au sol de 90x120 cm.
- La largeur de l'aire de transfert latérale du siège de douche située dans l'axe de la porte est de 150x190 cm.
- L'interrupteur est à 98 cm du sol.
- Le lavabo présent dans la pièce est desservi par une aire de rotation.







3. Toilette adaptée

- Dans le bâtiment, il y a uniquement une toilette adaptée.
- La toilette présente une superficie au sol de 200x300 cm.
- La largeur de l'aire de transfert latérale la plus grande est de 250x190 cm.
- La cuvette est à 52 cm du sol.
- Le personnel présent n'a pas la possibilité d'accompagner et d'aider une personne handicapée à la toilette
- Il y a une barre d'appui rabattable du côté du vide et fixe du côté du mur. .
- Les barres d'appui sont installées de façon à permettre un usage confortable.
- L'interrupteur est à 98 cm du sol.
- Le-lave main, présent dans la pièce, est desservi par une aire de rotation.



4. Porte intérieure

- La porte est avec une résistance < à 5kgf.
- Il y a 0 marche(s) à franchir.
- La marche la plus haute à franchir est de 0 cm.
- La largeur de passage libre est de 92 cm.
- La hauteur de passage libre est de 210 cm.
- Devant la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 150x150 cm.
- Derrière la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 150x150 cm.
- La hauteur de la poignée est à 80 cm du sol.
- La poignée est facile à manipuler.
- Côté extérieur, la poignée est placée à 50 cm d'un angle rentrant.
- Côté intérieur, la poignée est placée à 50 cm d'un angle rentrant.
- La porte est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.
- Remarque(s): Porte de la SDD.





2. Cuisine

1. Mobilier de cuisine adapté

- Les équipements disponibles (type four, micro-onde et percolateur) sont à une hauteur comprise entre 80 et 100 cm.
- La partie supérieure du plan de travail est à 85 cm du sol.
- L'évier présent dans la cuisine n'est pas dégagé par en dessous et/ou isolé thermiquement.
- Le mobilier de cuisine en général est desservi par une aire de rotation.
- La plaque de cuisson est électrique.
- Le bouton de la hotte n'est pas facilement atteignable ainsi que la fenêtre de la pièce. L'aération du lieu est rendue difficile par une personne en fauteuil roulant.
- Au moins un siège facilement déplaçable est présent dans la pièce ou à proximité.

2. Table et sièges

- La largeur du cheminement entre les tables est de 150 cm.
- La hauteur supérieure de la table est à 76 cm.
- La hauteur de libre accès sous la table est à 66 cm.
- Les pieds sont espacés de 100 cm.
- La profondeur de libre accès sous la table est de 80 cm.
- Les tables disponibles dans la salle sont rectangulaires.
- Les sièges sont mobiles.





3. Mobilier de cuisine ordinaire

- La plaque de cuisson est électrique.
- La table petit déjeuner présente n'est pas ronde.
- L'espace cuisine est ouvert sur les autres espaces communs.
- Le mobilier de cuisine présente un contraste suffisamment marqué entre le sol, les meubles et les poignées.
- Le plan de travail n'est pas de couleur blanche ou crème.
- Un éclairage suffisant et continu est présent pour utiliser les différentes fonctions de l'espace cuisine.



